

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Primes 2016: la facture des problèmes persistants de la Lamal est douloureuse

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) a pris connaissance des primes 2016 approuvées par l'autorité fédérale et constate que cette année le préavis du canton a eu un peu d'effet. Pour les assurés vaudois, la hausse moyenne reste importante et pour une fois supérieure à celle de la Suisse en raison notamment de la forte part de marché d'Assura qui voit ses primes exploser.

En moyenne, la hausse des primes LAMal du modèle standard dans le canton de Vaud est de 4.7% pour les adultes, de 3.7% pour les jeunes adultes et de 6.4% pour les enfants, contre respectivement 4.0%, 3.6% et 3.9% en moyenne suisse. Comme dans la plupart des cantons romands, Assura, qui couvre près de 30% des assurés vaudois, contribue largement à cette hausse: ses primes augmentent de 10.3% pour les adultes et les jeunes et de 19.9% pour les enfants.

A la suite de l'intervention du Canton et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), Assura, qui proposait au départ des primes vaudoises 2016 en forte augmentation, a accepté de s'en tenir à une croissance de 10% environ pour les adultes. Il n'en reste pas moins que les raisons qui ont amené Assura à ne pas augmenter ses primes l'an passé pour les faire croître aussi fortement cette année sont incompréhensibles. Ces hausses brutales de primes d'un assureur ou d'une catégorie d'assurés à l'autre restent l'un des problèmes persistants de notre système d'assurance maladie.

Sauf pour les jeunes adultes, Assura reste l'assureur le moins cher du canton, même si ses primes se sont rapprochées de celles des autres caisses. Cela signifie que les écarts de primes cessent de se creuser. Cette situation devrait encore évoluer en 2017 avec l'introduction d'un facteur supplémentaire dans la compensation des risques, à savoir la consommation de médicaments. Cependant, des différences de primes parfois importantes subsisteront, car le système de compensation conserve d'importantes limites.

Le DSAS ne comprend pas l'augmentation importante qui touche les primes des enfants. Elle apparaît sans lien avec l'évolution des dépenses de santé de cette catégorie d'assurés et frappe de manière particulièrement injuste les ménages composés de plusieurs personnes déjà pénalisés par le système de primes par tête.

Par ailleurs, l'accélération de la croissance des coûts dans le domaine ambulatoire notamment est en grande partie responsable de la hausse des primes en 2016, d'autant que les primes 2015 ont été maintenues artificiellement basses par plusieurs caisses, phénomène classique en année de votation sur le système d'assurance maladie.

Cette croissance des coûts qui intervient depuis 2013 après une décennie de bonne maîtrise nécessite une action urgente et résolue. Le Conseil d'Etat salue à cet égard le bon accueil fait en premier débat au Grand Conseil sur sa proposition de régulation des équipements lourds. Il reste que la question des coûts s'impose avec plus d'insistance que jamais au législateur fédéral, qui par la libéralisation de l'offre décidée en 2012 tant dans le domaine de la médecine en cabinet que dans le domaine hospitalier, porte une responsabilité significative à cet égard. Un examen critique de ces choix doit avoir lieu, à l'instar du rétablissement timide et tardif mais indispensable, d'une forme de régulation possible de l'installation de médecins en cabinet.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 septembre 2015

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 021 316 50 04